



**Site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »  
COPIL Réunion du 14 mars 2018 à Montaud  
*COMPTE-RENDU***

**Etaient présents :**

- M. ALIGNAN, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup
- M. ANTOINE, Maire de Guzargues
- M. CARRER, La Salsepareille
- M. COLOMBANI, Conseiller municipal de Saint-Martin-de-Londres
- M. CONTRERAS, Fédération des chasseurs de l'Hérault
- M. DOUTREMEPUICH, Maire de Causse de la Selle et Président du Copil Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais »
- Mme DUPRAT, Elue Teyran
- M. GHIONE, DDTM de l'Hérault
- Mme GILLIOZ, Fédération régionale des chasseurs de L-R
- M. GRAU, Maire d'Assas
- Mme JAMEUX, ASA Gignac
- M. LACAZE, CEN LR
- M. LEMARCHAND, Les Ecologistes de l'Euzière
- Mme LE POMMELET, Symbo
- M. PERETTI, DDTM de l'Hérault
- Mme POVEDA, Maire de Notre Dame de Londres
- M. RAYMOND, Maire de Montaud
- M. RIVIERE, Président Syndicat intercommunal du Massif du Monnier
- M. SANGUINEDE, CC Pays de Lunel
- Mme TIBAUT, Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup

**Etaient excusés :**

- Mme AUDIC, Goupil Connexion
- M. BELIN, Maire du Triadou
- Mme CHOUPIN, Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault
- M. GUIZARD, GFR de Cécéles
- Mme LAMANDE, DREAL LR
- M. LLORENS, Chambre d'agriculture de l'Hérault
- Mme LOUBENS, Chef du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine
- M. LOUIS, Maire de Viols-le-Fort
- M. MEUNIER, SYBLE
- Mme NACHEZ, Maire d'Arboras
- M. RAVAYROL, La Salsepareille
- M. RIGAUD, Conseiller départemental de l'Hérault et Président de la CC des Cévennes Gangeoises et Suménoises
- Mme SALLES, Montpellier Méditerranée Métropole

## **Ordre du Jour :**

- 1- Bilan des actions menées en 2017
- 2- Présentation de l'Etude sur le busard cendré
- 3- Projet d'animation 2018
- 4- Rappel du contrat Natura 2000 mis en œuvre par le GICF de Montlaur
- 5- Questions diverses

Joël Raymond accueille les participants et rappelle la démarche du programme Natura 2000 sur sa commune et le travail partenarial mené avec la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup. Il rappelle aussi que la commune de Montaud est située dans le couloir du feu de 2010 et que les différentes actions mises en œuvre dans le cadre de Natura 2000 (travail avec les éleveurs via des commodats et MAEC, contrat Natura 2000...) ont pour objet de lutter contre ce risque. Il passe ensuite la parole à Philippe Doutremepuich.

Le Président du Comité de pilotage remercie à son tour les participants. Il rappelle que, si les débuts de Natura 2000 ont parfois été difficiles et sensibles, le programme européen fonctionne aujourd'hui sur les territoires. Il signale qu'aujourd'hui être dans Natura 2000 est ressenti comme une chance pour les agriculteurs et les acteurs de terrain. Le fait que les collectivités territoriales soient au cœur du dispositif peut expliquer ce fonctionnement réussi. Il profite de l'occasion pour remercier tous les partenaires et les élus locaux pour leur implication dans le programme.

Philippe Doutremepuich souhaite tout de même préciser les difficultés administratives rencontrées encore aujourd'hui sur la mise en œuvre de Natura 2000.

D'une part, l'extension de la ZPS sur les terrains militaires qui n'est toujours pas effective mais qui devrait l'être prochainement. D'autre part, des retards de paiement des fonds européens qui font qu'aucune animation Natura 2000 n'a été payée depuis 2016. Le président du Copil rappelle que sans la CCGPSL qui fait l'avance de trésorerie, Natura 2000 ne pourrait être mis en œuvre sur le territoire.

Il souhaite également rebondir sur la remarque de Monsieur le Maire concernant l'incendie de 2010. La lutte contre l'incendie n'est pas seulement du fait des canadais. La présence de troupeaux et Natura 2000 sont aussi des outils de lutte contre les incendies.

Philippe Doutremepuich donne ensuite la parole à Aurélie Tibaut, l'animatrice du site, afin qu'elle présente le bilan de l'animation de cette année sur le site Hautes Garrigues du Montpelliérais.

### **1/ Bilan des actions menées en 2017**

Aurélie Tibaut rappelle dans un premier temps les enjeux du site avant de présenter le bilan des actions 2017 qui amène peu de débat (voir présentation jointe).

David Lacaze souhaite rappeler que le Ravin des Arcs est un site très fréquenté et que la réalisation du plan de gestion est une nécessité.

Concernant le thème des évaluations des incidences, Jacques Grau s'interroge sur les échanges qui se sont tenus avec les pilotes d'hélicoptères dans le cadre du porter à connaissance réalisé par l'animatrice Natura 2000. Il soulève le manque de communication sur les enjeux « biodiversité » à l'échelle départementale.

François Ghione répond que, suite aux différents vols d'hélicoptères organisés cette année et les nombreux échanges entre l'animatrice Natura 2000 et les services de l'Etat, qu'un travail est en cours entre les services qui autorisent les vols et les services de la DREAL et la DDTM.

David Lacaze rappelle qu'aujourd'hui, les informations transmises sont des recommandations et que les vols de ce type pourraient être intégrés dans les Arrêtés de Protection de Biotope déjà existants dans cette ZPS.

Sur le retard pris dans les paiements des subventions 2016, la DDTM assure que l'instruction des dossiers a été faite et que les paiements ne devraient plus tarder.

## **2/ Présentation de l'Etude sur le busard cendré**

La présentation est assurée par Antoine Carrer.

Jacques Grau rappelle le travail qui avait été mené avec Aurélie Tibaut pour des travaux que menaient les chasseurs de sa commune sur un secteur où le Busard cendré était présent, il y a plus de cinq ans. Cette concertation avait mené à un changement de pratique des chasseurs afin de réaliser les travaux hors période sensible afin de limiter le dérangement de l'espèce.

Robert Contreras revient sur le dérangement qui peut être aussi du fait des chiens de promeneurs, des motos et quads. David Lacaze identifie aussi certains chemins non balisés et non travaillés en amont comme potentiel dérangement car ils ouvrent la pénétration dans le milieu naturel.

Philippe Doutremepuich rappelle que les EPCI travaillent sur les sentiers afin que tout nouveau sentier soit autorisé par les propriétaires et intègre les enjeux environnementaux.

Antoine Carrer souhaite aussi préciser que certains dérangements constatés sur Guzargues ont pu l'être par des Milans noirs ou Goélands présents du fait de la décharge voisine. Alors qu'avant 8 à 16 couples nicheurs étaient présents, l'étude a révélé que les effectifs s'étaient réduits à 3 couples. En plus de la compétition entre les oiseaux, la fermeture des milieux, la présence de taureaux sur des secteurs avant favorables à l'espèce, la divagation des chiens de promeneurs et la prédation des sangliers sont tout autant de dérangements envisageables qui peuvent expliquer qu'on voit des busards cendrés mais qu'ils ne nichent plus.

Dans la salle, des questions se posent sur un éventuel appauvrissement des proies des busards. Cet argument pourrait être pertinent en zone agricole, mais il est répondu que cette question se pose moins en zone de garrigues.

Il est aussi demandé si l'incendie a pu avoir un impact sur la présence de l'espèce. Antoine Carrer signale que les busards auraient pu, depuis 2010, revenir sur ce secteur nicher et que le passage du feu ne peut être seul responsable de la baisse des effectifs.

## **3/ Projet d'animation 2018**

Le projet d'animation est présenté.

La DDTM 34 signale que l'enveloppe qui est ici présentée (93 780€) est une enveloppe réservée aux actions d'animation de la CCGPSL pour les deux sites Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » et « Pic Saint-Loup ». Le financement des actions pourra se faire, par rétroactivité, au 1<sup>er</sup> avril 2018. En revanche, l'arrêté attributif de la subvention ne sera pas transmis avant l'automne.

De nombreux élus de la CCGPSL réagissent au fait de lancer des actions alors que la subvention ne peut être affichée dans le budget tant que l'arrêté de subvention n'est pas produit. S'il est choisi de ne pas lancer d'actions tant que l'arrêté attributif n'est pas transmis par les services de l'Etat, le risque est ici de bloquer les actions Natura 2000. Certains élus de la CCGPSL proposent tout de même d'attendre l'arrêté attributif pour lancer les actions ; Aurélie Tibaut précise que si l'on attend l'automne certaines études ne pourront être lancées car elles doivent être menées au printemps.

Il est proposé que ce sujet soit précisé (risque et coût) et présenté en Commission Environnement de la CCGPSL (29 mars) ; ce sera cette instance qui pourra décider de l'engagement ou non des actions.

Parmi les actions proposées en 2018, plusieurs élus signalent que l'action « Café Natura 2000 » pourrait être groupée le même jour que les actions avec les scolaires afin qu'enfants et parents soient sensibilisés à la même période. Deux communes proposent d'accueillir cette action : Teyran et Assas.

David Lacaze signale que cette action de sensibilisation doit être discutée pour savoir s'il vaut mieux communiquer auprès d'un public déjà à l'écoute ou d'un moins intéressé par la démarche.

#### **4/ Rappel du contrat Natura 2000 mis en œuvre par le GICF de Montlaur**

Avant de se rendre sur le terrain, l'historique du contrat et des photographies antérieurs aux travaux sont projetés.

Robert Contreras souhaite rappeler l'implication de la Fédération Départemental des Chasseurs sur ce dossier et rappelle l'importance de faire apparaître le logo de la Fédération sur les documents de communication.

#### **5/ Questions d'actualités**

Aucune question n'est posée.

Philippe Doutremepuich remercie les membres du Copil de leur participation à cette réunion et les invite à se rendre sur le terrain pour voir les travaux menés dans le cadre du Contrat Natura 2000.

La séance est levée à 11h30.

Pièce jointe :  
Diaporama de la présentation de la CCGPSL



# Site Natura 2000

## Hautes Garrigues du Montpelliérais



**COMITE DE PILOTAGE**  
**Mercredi 14 mars 2018**



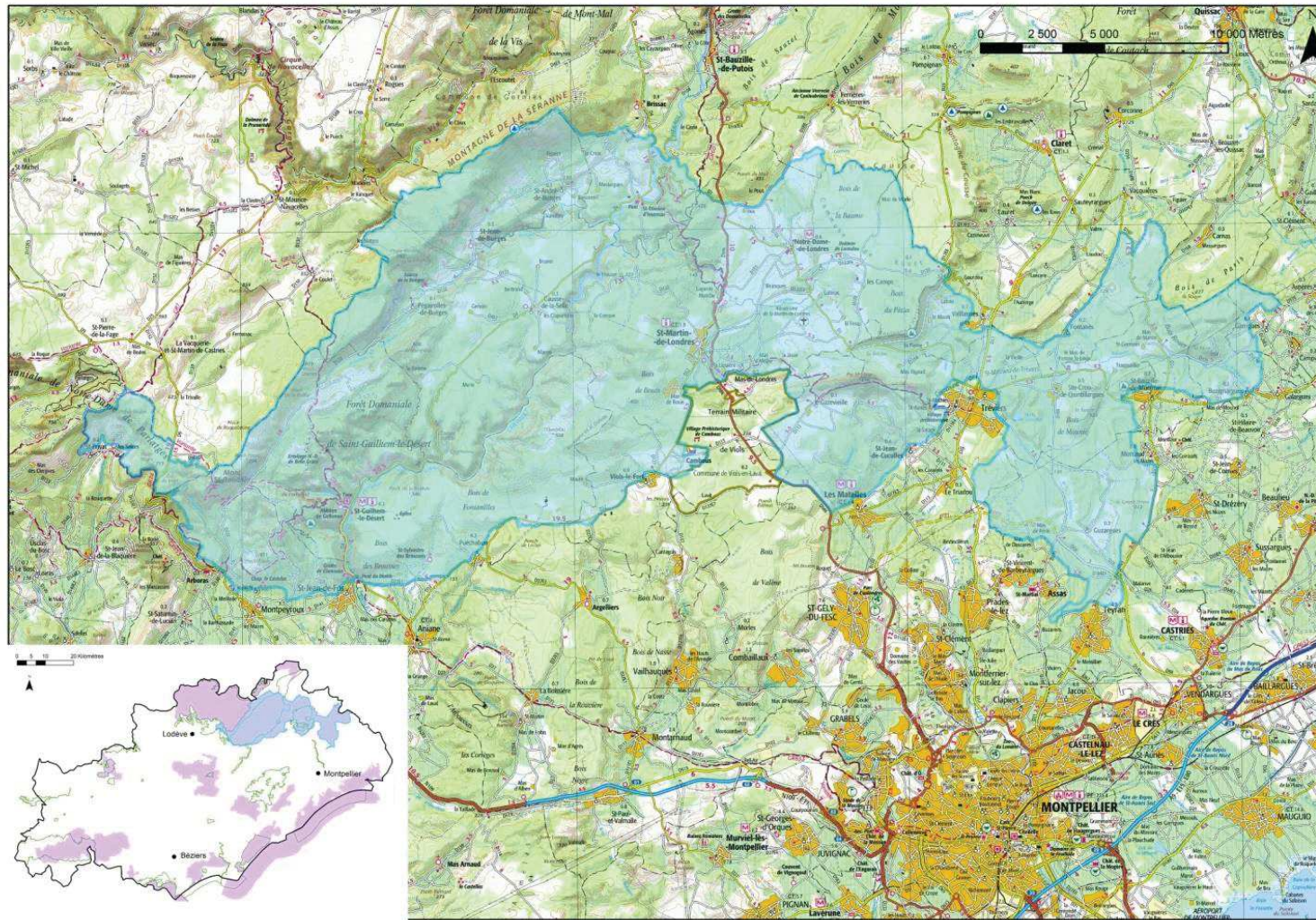
## *Ordre du jour*

1. Bilan des actions menées en 2017
2. Présentation de l'Etude sur le Busard cendré (La Salsepareille)
3. Projet d'animation 2018
4. Rappel du contrat Natura 2000 mis en œuvre par le GICF de Montlaur
5. Questions diverses

# Présentation du site

→ 45 000 ha

→ 37 communes, 6 EPCI

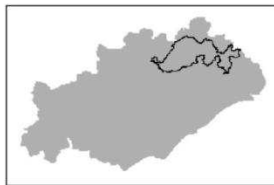
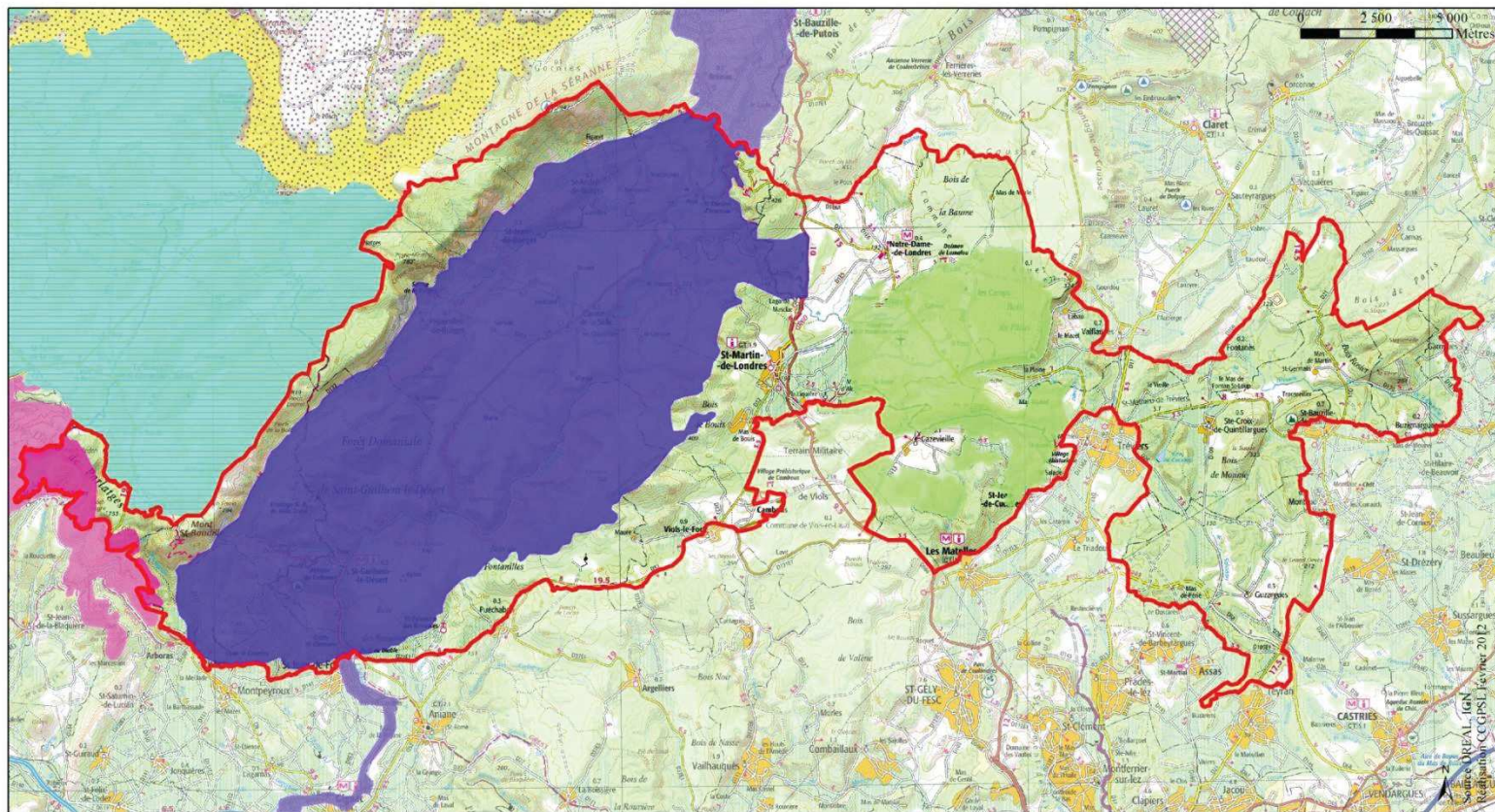


Site Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelliérais

Source SCAN100, IGN 2010, DREAL LR  
Réalisation CCGPSL, mars 2013

# Présentation du site

→ Superposition avec des sites en directives Habitat



Site Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelliérais

Autre site en directive Oiseaux

- Causse du Larzac
- Gorges de Rieutord, Fage et Cagnasse
- Gorges de la Vis et cirque de Navacelles

Site en directive Habitats

- Causse du Larzac
- Gorges de l'Hérault
- Gorges de la Vis et de la Virenque
- Le Lez
- Les contreforts du Larzac
- Pic Saint-Loup



# Présentation du site

- Directive Oiseaux
- 20 espèces d'oiseaux remarquables



Martin pêcheur d'Europe



Crave à bec rouge



Pipit rousseline



Aigle royal



Aigle de Bonelli

## **Présentation du site**

→ Docob validé en 2013

### **6 objectifs opérationnels :**

- Améliorer les conditions de vie des oiseaux et réduire les pertes non naturelles
- Maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés
- Limiter la perte des habitats et maintenir en bon état les milieux favorables en tant que zones d'alimentation et /ou reproduction
- Informer, communiquer et sensibiliser
- Améliorer les connaissances
- Animer et mettre en œuvre le Docob

# Contractualisation

## Accompagnements pour mise en œuvre de contrat avec agriculteurs (MAEC)

Terrain mars/avril 2017



### Réunions préalables



#### Compte-rendu de la réunion "Environnement" du 26 janvier 2017

Étaient présents : Fabrice SOUBEYRAN, éleveur  
Gérard DE BLOCK, Michel FERROT, Diane terynnaise  
Mireille DUMAS, Teyran Nature Village  
Jean METGE, Office National des Forêts  
Aurélien TIRAUT, Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup  
Sylvain MICOLA, Chambre d'Agriculture de l'Hérault  
Lucie GILLOZ, Fédération des chasseurs de l'Hérault  
Eric BASCOU, maire  
Patrick ROCHER, adjoint au Maire

Cette réunion visait à mettre à plat certains problèmes rencontrés dans les garrigues de Teyran suite à l'installation de clôtures par F. SOUBEYRAN, éleveur de bœufs, et de voir comment les résoudre.

M. DE BLOCK, président de la Diane terynnaise (chasseurs) explique que les chasseurs rencontrent 2 problèmes principaux :

- le dernier fil électrique de la clôture est trop bas, les chiens prennent systématiquement des décharges et se veulent plus rentres dans ces garrigues.

- le débroussaillage d'une parcelle est jugé trop sévère, les conséquences sont que les taugliers désertent ce lieu, n'ayant plus de refuge, et les chasseurs ont de plus en plus de mal à organiser les battes qui leur incombent réglementairement pour faire diminuer les populations de taugliers.

E. BASCOU précise que lorsqu'il a validé la demande de débroussaillage de F. SOUBEYRAN, il avait demandé 30% de végétation à préserver. Une confusion a eu lieu sur ce 30% : côté sapeurs forestiers, ils ont débroussaillé 30 % de la parcelle, soit 7,5ha sur le total alors que côté maire, c'était 30 % de végétation basse qu'il convenait de préserver sur l'ensemble de la parcelle, sous forme de taches. M. METGE pense que les chiens lâchés vont rapidement repousser et que les taugliers reviendront d'ici peu. Mlle GILLOZ et M. METGE trouvent dommage que les propositions de chasseurs de Teyran et Auzan ne fassent pas de battes communes, les 2 communes étant limitrophes près des terrains concernés. M. SOUBEYRAN précise qu'il ne demandera pas d'autres parcelles que celles actuellement utilisées.

Concernant les clôtures, M. SOUBEYRAN promet de communiquer systématiquement aux chasseurs, une dizaine de jours à l'avance, quelles parcelles ont le couvain pour que les chiens puissent passer sans prendre des décharges.

# Contractualisation Accompagnements pour Contrat Natura 2000

## Projets d'ouverture de milieu en site Natura 2000 et autorisation de défrichement

Date de la Réunion : 1 <sup>er</sup> mars 2017
Lieu de la réunion : Maison régionale de la chasse et de la pêche
Personnes présentes : Laurent COURNAUT – Animateur N2000 – PNR Haut-Languedoc Aurélië TIBAUT – Animatrice N2000 – CC Grand Pic Saint-Loup Fabien BROCHIERO – DDTM34/SAF/FC Matthias DAEDEN – DDTM34 Serge GASC – Technicien/SAF/FC Lucie GILLIOT – Chargée de missions – FRC-LR Cécile POUGET – FRC-LR

### Présentation des projets d'ouverture de milieux dans le cadre de contrats Natura 2000 portés par des acteurs cynégétiques

#### ZPS Hautes Garrigues du montpelliérais :

- Contrat signé début 2017 porté par le GICF de Montleuz, 20ha d'ouverture sur les communes de Montaud et Bugnières, avec entretien avec un éleveur ovin déjà installé
- Projet de contrat Natura 2000 porté par la chasse privée de Sainte Aulne/Sainte Lucie pour environ 2ha d'ouverture sur la commune de Saint-Mathieu-de-Trièves, avec entretien par du pâturage équin
- Projet sur la commune de Vacquies (à étudier, sans éleveur connu sur le secteur)

#### ZPS Minervois :

- Projet de contrat quasi finalisé avec l'association de chasse de Quarante (éleveur local ovin avec possibilité de caprin).

Les objectifs de ces ouvertures de milieux sont de restaurer des milieux favorables à l'avifaune, plus particulièrement les passereaux d'intérêt communautaire. Ces actions correspondent à des mesures de priorités très fortes sur les deux DCOB.

#### Compensation obligatoire pour toute action de défrichement

La DDTM34 précise la définition du défrichement. Il y a défrichement si les actions menées mettent fin à l'état boisé et changent la destination forestière du sol. L'état boisé correspond à un espace présentant au moins 10% de couvert d'essence forestière bien réparti (chênes vert et blanc, arboucier, châtaignier, hêtre). Le chêne kermès et le cadé ne sont pas considérés comme des essences forestières.

Les massifs de moins de 4 ha n'entrent pas dans la demande d'autorisation.




## Contractualisation

Accompagnements pour signatures de charte de bonnes pratiques

The cover of the 'CHARTE NATURA 2000' document. At the top, there are logos for 'grand groupe', 'Natura 2000', and 'VALLEE DE L'HERAULT'. Below the logos, the title 'CHARTE NATURA 2000' is written in green. The central image is a landscape photograph of a valley with mountains. At the bottom, there is a list of Natura 2000 sites and their codes.

Sites Natura 2000 (directive Oiseaux) :  
Hautes Garrigues du Montpelliérais (FR9112004)  
Gorges du Rieutord, Fage, Cagnasse (FR9112012)  
Garrigues de la Moure et d'Aumelas (FR9112037)



Sites Natura 2000 (directive Habitats) :  
Pic Saint-Loup (FR9101389)  
Gorges de l'Hérault (FR9101388)  
Montagne de la Moure et cause d'Aumelas (FR9101393)

# Information, communication et sensibilisation

## Action avec scolaires

→ Centre aéré  
septembre 2017



→ Ecole  
mai 2017



→ Présentation dans le cadre  
du Diplôme d'Etat de la  
jeunesse, de l'éducation  
populaire et du sport  
(mars 2017)



# Information communication et sensibilisation

## Action avec agriculteurs

→ Concours prairies fleuries mai 2017



# Information communication et sensibilisation

## Action avec acteurs de terrain : eau

Formation avec LPO 34, juin 2017





# Information communication et sensibilisation

## Action avec propriétaires forestiers

Formation avec CRPF, juin 2017

Journée d'information pour les propriétaires forestiers privés

Natura 2000, des sites à enjeux



Le 23 juin 2017



Le site Natura 2000 « Hautes garrigues du Montpelliérais »

- Site « Oiseaux » désigné en 2003
- 45 646 hectares
- 37 communes
- 5 intercommunalités

20 espèces d'oiseaux dont 9 rapaces et 5 passereaux



Aigle de Bonelli  
Grand Duc d'Europe  
Martin pêcheur  
Bruant ortolan

40 % du site superposé à la ZSC (Habitats) « Gorges de l'Hérault »

## Information communication et sensibilisation

### Action avec acteurs locaux : APN

Service civique

### Vol libre

### Plan de gestion Massif Pic Saint Loup

Compte rendu de la réunion  
Vol libre et Natura 2000 dans le nord Hérault  
Saint-Martin de Londres, le 18/07/2017

Rédaction :  
Bérenger REMY,  
Chargé de missions Natura 2000, ZPS « Gorges du Rieufort, Fage, Cagnasses »  
Communauté de Communes Cévennes Gangeoises et Suménoises,  
août 2017

RÉUNION ORGANISÉE PAR	Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises (CCCGS)
LIEU ET DATE	Locaux de la Communauté de Communes Grand Pic Saint-Loup, Saint-Martin-de-Londres (34), le 18 juillet 2017 de 10h à 12h
ANIMATEURS	Bérenger REMY (CCCGS)
PARTICIPANTS	François LEDRU et Marie-Pierre PUECH (Goupil connexion) ; David LACAZE (CCENLR) ; Aurélie TIBAUT (CCGPSL-Natura 2000) ; Michel PUJOL (GDOS34, CDVLH vol libre, Groupement APPN) ; George BLOTTIN (Aéronature) ; Sylvain MATEU (DDTM30), Alain RAVAYROL (La Salsepareille)
EXCUSES	Mathieu PERETTI (DDTM34) ; Didier SERVAT (GDVLH) ; Valentin Guy HEINE (parapente) ; Méline CHOUPIN (COVH)
ORDRE DU JOUR	<ul style="list-style-type: none"> <li>les sites Natura 2000 de la zone, les espèces présentes et leur sensibilité</li> <li>les pratiques de vol libre de la région</li> <li>les perspectives d'actions partenariales</li> </ul>

La réunion commence par un tour de table de présentation des différents participants et leur rôle dans la conservation ou le suivi des oiseaux et de leur milieu ou comme représentant des pratiques de vol libre.

Ainsi, l'ensemble des acteurs de la conservation de l'avifaune du nord Hérault sont représentés lors de cette réunion avec notamment les deux chargés de missions Natura 2000 des deux ZPS « Hautes Garrigues du Montpelliérain » et « Gorges du Rieufort, Fage, Cagnasses » (le site Gorges de l'Hérault étant seulement désigné au titre de la Directive Habitat).

Michel PUJOL nous montre un article qui avait été publié en 1995 sur le Vautour percnoptère dans une revue spécialisée. Montrant l'intérêt de ces pratiquant pour ces enjeux depuis « toujours ».

La discussion commence sur le retour des faits arrivés le 12/04/17 au dessus du Thaurac où un parapente a été observé au dessus des falaises du Thaurac où niche le couple de Vautour percnoptère (en période d'incubation au moment des faits) et où un ornithologue de l'association Goupil a vu le parapentiste venir près des falaises, faisant décoller plusieurs vautours fauve.

Discussion entre les naturalistes sur l'effet de l'impact de ce genre de pratiques sur l'avifaune sensible (rapaces), l'effet cumulé des activités de pleine nature, les dérangements à répétitions par différents publics (photographes, promeneurs...), les relations inter-spécifiques entre vautours...

Réunion Plan de gestion « Massif du Pic Saint-Loup » : 20 décembre 2017

Présents	Excusés
Ludvine DE ROBERT VAILLAT, APN	
Thomas ROBARDERT-CAFIN, Culture	
Aurélié TIBAUT, Natura 2000	

THEME	SUIVI	OBJET	SUITES A DONNER
Définitions de projet	LV/TR/AT	<p><b>Définir les enjeux :</b> économiques (tourisme et agriculture), culturels, paysages, environnementaux, APN, aménagement du territoire (déplacement, stationnement)</p> <p><b>Définir les objectifs :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Préserver et valoriser la patrimoine historique, archéologique, naturel et environnemental</li> <li>Qualification des portes et voies d'accès au massif</li> <li>Accueil du public, transport, accès</li> <li>Mise en valeur des points de vue, des paysages intérieurs et des panoramas remarquables</li> </ul> <p><b>Définir les moyens internes</b></p> <p><b>Définir le budget</b> pour réaliser le plan de gestion et les actions. L'ARPE qui pourrait accompagner la CCGPSL sur l'élaboration du plan de gestion est en cours de fusion avec une autre SPI qui pourrait accompagner la CCGPSL. Travail à affiner quand les premières thématiques seront définies</p>	Proposer du référent (Président ou Président Commission Tourisme ?)
Etapes de projet	LV/TR/AT	<p><b>Définir membres Copil :</b> Etablir listing, organiser première(s) réunion(s) (2<sup>ème</sup> trimestre 2018)</p> <p><b>Définir membres Cotech :</b> Etablir listing, organiser première(s) réunion(s) (2<sup>ème</sup> trimestre 2018) ; penser à inviter les financeurs au Cotech (Région, DREAL, CD34 (APN), Monument historique, DDTM (parcs N2000))</p> <p><b>Elaborer un cahier des charges :</b> Faisant suite aux réunions du Copil et Cotech</p> <p><b>Investir</b> des équipements à disposition, des acteurs et des activités</p> <p><b>Etude</b> de la fréquentation et des attentes du public</p> <p><b>Définir la capacité d'accueil</b> du site</p>	AT : prendre contact avec ARPE quand Copil sera réuni  LV/TR/AT : en cours pour définir les listings (validation fin décembre 2017)  Définir si un Cotech général ou plusieurs thématique  LV : à préparer avec appui technique de TR et AT après Copil et Cotech  Voir si stagiaire pour réaliser ces missions. Définir l'encadrement du stagiaire  Voir si stagiaire ou BE



### Dossier de demande d'agrément au titre de l'engagement de Service Civique

#### Fiche « mission » Une fiche par type de mission

Aide au remplissage de cette fiche : notice pages 7 et 8

NB : cette fiche peut faire l'objet d'échanges avec l'autorité administrative en charge de l'instruction de la demande et être modifiée. Seule la description de la mission figurant dans l'agrément fait foi.

→ Intitulé de la mission  
Sensibiliser le grand public aux enjeux environnementaux

→ Lieu de réalisation de la mission :  France  Etranger

→ Thématique principale dans laquelle s'inscrit la mission (choisir un seul thème)

- Solidarité (1)
- Santé (2)
- Education pour tous (3)
- Culture et loisirs (4)
- Sport (5)
- Environnement (6)
- Mémoire et citoyenneté (7)
- Développement international et action humanitaire (8)
- Intervention d'urgence (9)

→ Dans quel contexte ou projet s'intègre la mission ? A quel objectif d'intérêt général répond-elle ?

Natura 2000 est un programme européen qui vise la préservation d'habitats et espèces remarquables en rassemblant un réseau de sites naturels ou semi-naturels. Sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, quatre sites Natura 2000 sont présents dont deux « Pic Saint-Loup » et « Hautes Garrigues du Montpelliérain » sont animés par la Communauté de communes. Afin de préserver les enjeux liés à ces sites, différentes actions de gestion sont mises en œuvre : comité de restauration d'habitats auprès des agriculteurs, charte de bonnes pratiques avec les pratiquants d'activités de pleine nature, sensibilisation auprès des chasseurs...

→ Quelles seront les activités confiées aux volontaires (à détailler) ?

Au contact du grand public (habitants, promeneurs...) et en lien direct avec l'animateur Natura 2000, le volontaire participera spécifiquement à cette action et attend au contact des promeneurs sur les sites de randonnées du territoire afin de présenter les enjeux environnementaux, les actions favorables à la gestion et à la préservation des espèces. Par conséquent, un travail en bureau pourra être mené afin de réaliser des supports de communication synthétiques.

→ En quel contexte cette mission complètera, sans s'y substituer, les actions assurées par les salariés, agents publics, stagiaires et bénévoles de la structure ?

La mission portée par le volontaire correspond à une des actions identifiées comme prioritaire dans le

## Information, communication et sensibilisation

→ Ravin des Arcs

Terrain mars 2017



CONVENTION CADRE DE PARTENARIAT  
POUR LA GESTION DE L'ESPACE NATUREL SENSIBLE  
DU RAVIN DES ARCS

Entre

1\*) LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE L'HERAULT dont le siège est situé Hôtel du Département, 1000 rue d'Alco à Montpellier, représenté par son président en exercice Monsieur Kléber Mesquida autorisé aux fins des présentes par délibération n° XXX de la commission permanente en date du XXX  
Ci-après dénommé « Le Département » d'une part,

Et

2\*) La communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, dont le siège social est situé Hôtel de la Communauté 25, allée de l'Espérance 34270 St-Mathieu-de-Trévières, représentée par Monsieur Alain BARRE son président en exercice, à ce autorisé par une délibération du Conseil Communautaire le XXX  
Ci-après dénommée « La C.C.G.P.S.L. » d'autre part.

**PRÉAMBULE**

Situés à une vingtaine de kilomètres au Nord de l'agglomération montpelliéraine, sur les communes de Notre Dame de Londres et Saint Martin de Londres, les espaces naturels du Ravin des Arcs constituent un élément important du patrimoine naturel et touristique de notre département. C'est un site sensible à très fort enjeu environnemental, classé au titre des paysages (Vallée de l'Hérault) et protégé pour partie par arrêté préfectoral de protection de biotope depuis 1993 (Aigle de Bonelli). Ce site est également recensé au titre de l'inventaire des zones humides du département en 2005 en tant que cours des rivières et ripisylve, forêts méditerranéennes à peupliers, ormes et frênes. Il contient également de nombreuses espèces à fort enjeu, en particulier les chiroptères. Pour ces raisons, le site est intégré à deux périmètres Natura 2000 : celui des Gorges de l'Hérault (directive Habitats) et celui des Hautes Garrigues du Montpelliérains (directive Oiseaux) dont la gestion et l'animation relèvent de la compétence de la C.C.G.P.S.L. Une partie du site (45 ha) est déjà propriété du Département de l'Hérault au titre des ENS (espaces naturels sensibles).

En date du 21 Septembre 2015, le Département a délibéré favorablement pour l'acquisition d'une entité foncière de 154 ha incluse dans le site du Ravin des Arcs au titre des Espaces Naturels Sensibles. Il devient ainsi propriétaire d'un ENS de 200 ha situé sur le territoire de la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup et au sein du périmètre d'extension du Grand Site Saint Guilhem-Vallée de l'Hérault auquel la C.C.G.P.S.L. contribue. Le Département et la C.C.G.P.S.L. ayant des intérêts communs de gestion cohérente et de valorisation de ce site, il a été convenu ce qui suit :

**Article 1) Objet**

La présente convention a pour objet de définir les engagements du Département et de la C.C.G.P.S.L. en tant que partenaires associés à la préservation, la gestion et l'ouverture au public de l'ENS départemental du « Ravin des Arcs » ci-après désigné "le site", décrit à l'article 2.

Elle a vocation à mettre en place les bases partenariales nécessaires à une gestion durable du site, conformément aux dispositions législatives, réglementaires et compatibles avec la politique de préservation, de mise en valeur et d'ouverture au public des Espaces Naturels Sensibles départementaux.

**Article 2) Localisation et description du site**

Le site du Ravin des Arcs est localisé sur le territoire des communes de Saint Martin de Londres et Notre Dame de Londres (34) La présente convention concerne une surface de 199 hectares 76 a 10 ca comprenant les parcelles suivantes :

HERAULT RAVIN DES ARCS

Réunion du : 22/11/2017  
Rédigé par : Aurélie TIBAUT

Liste des participants et diffusion du document

Nom Prénom	Organisme	Présence
Aurélie TIBAUT	CC Grand Pic St Loup CD34	X
Hélène SCGA		X

Diffusion :  
CC Grand Pic St Loup CD34

Objet / Ordre du jour / Déroulement/ Projet  
Ravin des Arcs : gestion du site en partenariat suite acquisition prochaine

Relève de décision/ Questions

**PRÉAMBULE :**

Le département acquiert 154 ha supplémentaires sur le site du Ravin des Arcs portant à 200 ha la surface totale d'ENS départementaux.  
Le site sera géré en partenariat avec la CCGPSL (Convention délibérée lors de la session du 13 Mars 2017).  
L'objectif de cette première réunion était de prévoir une organisation commune et le rétro-planning nécessaire à la mise en place de cette dernière.  
En rouge ce qui faut faire, valider !!

**1) COMPOSITION DES COMITES DE PILOTAGE ET TECHNIQUES**

Aurélie va proposer Google docs pour déterminer la composition de chacun des comités.

**Le Comité de Pilotage (= CP) :**  
Servira à fixer les grands objectifs.  
Il sera composé par les élus et directeurs de chaque structure.  
Les convocations seront envoyées par courriel par le CD34.  
La première se fera sur ALCO.

**Le comité technique (= CT) :**  
Servira à élaborer le plan de gestion.  
Il sera composé des techniciens et spécialistes.  
Les convocations seront envoyées par mail par le CD34 et CCGPSL conjointement.  
Il se fera dans les locaux de la CCGPSL.

Page 1 sur 2

→ 1<sup>er</sup> Cotech 15 mars 2017 sur le plan de gestion du Ravin

# Information communication et sensibilisation

## Action Grand Public

**L'AIGLE DE BONELLI**  
sur le territoire des Hautes-Garrigues

Vendredi 17 mars – 19h00  
Hôtel de la communauté  
Saint-Mathieu-de-Trévières




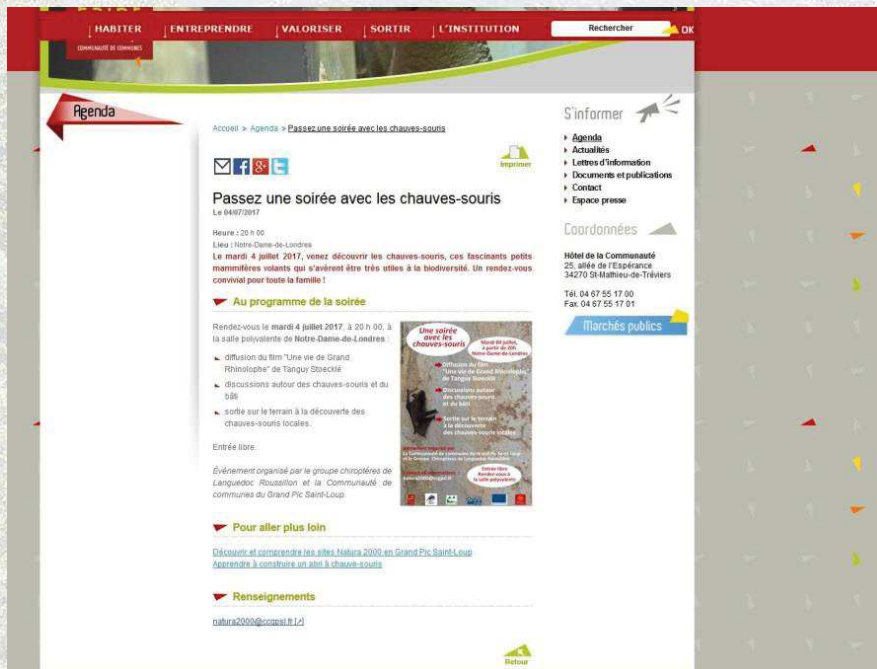
Photo © D. Lacaze

Une conférence proposée par le Conservatoire d'espaces naturels du Languedoc-Roussillon dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de l'Aigle de Bonelli



# Information communication et sensibilisation

## Action Grand Public



## Les deux visages du Lamalou

Biodiversité. Méconnu et discret, le petit cours d'eau serpente dans la plaine de Londres à la faune et la flore particulières.



**Le Pic Saint-Loup.** Le Lamalou au débouché sur la vallée de la rive gauche du plateau de Londres et de la plaine de la rive droite. Le lamalou est un petit cours d'eau qui serpente dans la plaine de Londres à la faune et la flore particulières. Méconnu et discret, le petit cours d'eau serpente dans la plaine de Londres à la faune et la flore particulières.

**REPERES**  
Sur les traces de la source  
L'écoulement du lamalou est très irrégulier. Mais il est toujours présent dans la zone d'habitat de la commune de Londres. On peut le retrouver en fin de saison sèche, à la fin de l'été, dans la zone d'habitat de la commune de Londres. On peut le retrouver en fin de saison sèche, à la fin de l'été, dans la zone d'habitat de la commune de Londres.

**Londres dans le languedocien ?**  
Même si Londres est une ville très moderne, elle a une histoire très ancienne. Elle a été fondée par les Romains. Elle a été détruite par les Normands. Elle a été reconstruite par les Français. Elle a été reconstruite par les Français.

## Ganges Football : de jeunes stagiaires ravis



**La photo de classe avant la distribution des diplômes.**  
A travers cette charte, le CENLR a pu sensibiliser au fil des années son réseau, y compris en participant au football. Mais aussi de tenir compte des particularités de la région pour proposer des actions adaptées. C'est ainsi que le CENLR a pu proposer des actions adaptées à la région. C'est ainsi que le CENLR a pu proposer des actions adaptées à la région.

## St-Martin-de-Londres Une charte pour protéger l'aigle de Bonelli

La coopérative d'électricité se préoccupe de l'avi-faune en sécurisant son réseau.

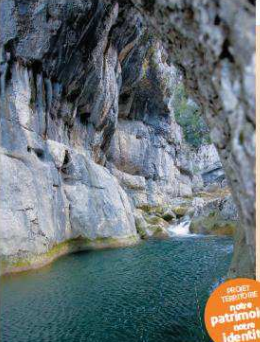


**Plus de couples**  
A travers cette charte, le CENLR a pu sensibiliser au fil des années son réseau, y compris en participant au football. Mais aussi de tenir compte des particularités de la région pour proposer des actions adaptées. C'est ainsi que le CENLR a pu proposer des actions adaptées à la région.

# Information communication et sensibilisation

## Action Grand Public

### projet territoire



#### TOURISME ET PAYSAGES

##### La Communauté de communes s'engage dans une démarche « Grand site »

Dans le cadre du renouvellement du label Grand Site de France et du Guishan de l'Occident, la Communauté de communes de la Vallée de l'Ybroux, en collaboration avec l'association du Grand Pic de Saint-Loup pour défendre le patrimoine du Grand Site de la Vallée de l'Ybroux, a initié une démarche « Grand Site de France ». Cette démarche vise à améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, à promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable. La Communauté de communes s'engage dans une démarche « Grand site » afin de promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable. La Communauté de communes s'engage dans une démarche « Grand site » afin de promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable.

**Le projet de plan de gestion de l'Ybroux**

Le projet de plan de gestion de l'Ybroux a été élaboré en collaboration avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Ybroux. Ce plan de gestion vise à améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, à promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable. Le projet de plan de gestion de l'Ybroux a été élaboré en collaboration avec la Communauté de communes de la Vallée de l'Ybroux. Ce plan de gestion vise à améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, à promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable.

### environnement

#### Une convention pour préserver les grands rapaces

Le 24 avril dernier, une convention a été signée entre la Communauté de communes de la Vallée de l'Ybroux et le Conservatoire National des Espaces Naturels (CNEN). Cette convention vise à améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, à promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable. La Communauté de communes s'engage dans une démarche « Grand site » afin de promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable.



Plusieurs actions sont inscrites dans cette convention :

- renforcement des vigiles hivernales
- aménagement des habitats et des sites sensibles
- installation de bornes de suivi pendant la période de reproduction de ces grands rapaces.

Plusieurs actions sont inscrites dans cette convention :

- renforcement des vigiles hivernales
- aménagement des habitats et des sites sensibles
- installation de bornes de suivi pendant la période de reproduction de ces grands rapaces.

### grand pic saint-loup

JOURNAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### DE L'EUROPE AU GRAND PIC SAINT-LOUP

Le Service volontaire européen Natura 2000 : Hauts Garrigues de Montpelliérans : 14 mars 2018

#### Natura 2000 : réseau européen de sites naturels

Deux directives européennes (la « Directive » en 1979 et l'« Habitats » en 1992) sont à l'origine de la création des sites Natura 2000. Sur le territoire du Grand Pic Saint-Loup sont présents quatre sites Natura 2000 : 25 de nos communes sont concernées par un ou plusieurs de ces sites.

Le Service volontaire européen Natura 2000 est une initiative européenne qui vise à améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, à promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable. Le Service volontaire européen Natura 2000 est une initiative européenne qui vise à améliorer la qualité de l'accueil des visiteurs, à promouvoir les atouts du territoire, à valoriser les paysages et à développer le tourisme durable.

# Veille environnementale



**Note : Rassemblement de jeunes en Service Civique**

A l'attention de M. Barbe  
Le vendredi 23 juin 2017, 15h30, Grotte de Clamousse.

Dossier suivi par :  
Aurélie TIBAUT, 04 67 55 87 25, 06 15 59 65 60, a.tibaut@ccgpsl.fr

**Présentation de la manifestation**

Le vendredi 23 juin 2017, un rassemblement de jeunes en Service Civique **est organisé par** la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de l'Hérault en partenariat avec l'Association d'éducation à l'environnement Demain la Terre !

Cette manifestation **a pour objectif de :**

- Promouvoir l'engagement des jeunes en Service Civique
- Réaliser une action de sensibilisation et de valorisation du patrimoine naturel

Ce rassemblement **est réalisé dans le cadre** de la quinzaine régionale du Service Civique en Occitanie (16 événements seront organisés sur la Région).

Le matin et le début d'après-midi, les jeunes en Service Civique seront amenés à faire la descente des Gorges en canoë (prêt de Canoë par un loueur local) **afin de ramasser les déchets et encombrants** présents sur tout le secteur des Gorges. Il leur sera aussi **demandé d'effectuer une veille environnementale** (observation et reconnaissance de libellules en particulier) pendant la journée.

Cette année, les déchets seront récupérés par la CC de la Vallée de l'Hérault (en 2015 la CCGPSL avait participé à une opération similaire en évacuant les déchets).

En fin de journée, après le temps officiel, des échanges entre les jeunes en service civique et les personnes présentes (professionnels de loisir et de pleine nature en particulier) se tiendront sous forme d'entretiens rapides.



### Compte-rendu du 6ème comité de pilotage du Plan régional d'Actions Chiroptères en Languedoc-Roussillon et 2ème comité de Pilotage du Plan Départemental d'Actions pour les chiroptères dans le Gard – 16 février 2017

**Lieu :** Locaux de la DREAL Languedoc-Roussillon, Montpellier.

**Date :** 16 février 2017 – 14:00 à 17:00

**Rédaction :** Blandine Caré, GCLR

*Liste des participants en fin de document*

2016 était la dernière année d'animation du PRAC et la deuxième année d'animation d'une déclinaison départementale dans le Gard (surtout pour des raisons administratives, afin de conserver un financement par le département du Gard).

En 2014, les membres du copil ont exprimé la volonté d'avoir une restitution globale des actions en faveur des chiroptères en Languedoc-Roussillon, plutôt qu'un bilan strict des actions financées dans le cadre du PRAC. Le bilan présenté lors de ce Copil fait donc état des actions financées dans le cadre du PRAC et du PDAC30, ainsi que de quelques actions d'étude et de protection des chiroptères mises en œuvres en région en lien avec les objectifs du PRAC.

#### 1. POINT D'ENVOI SUR LE 3ème PLAN NATIONAL D'ACTIONS CHIROPTÈRES

Le 3ème PNA se recentrera sur moins d'espèces (**19 espèces prioritaires**= les plus menacées), des actions plus ciblées (**10 actions**) et en cohérence avec les politiques publiques en cours (Natura 2000, TVB, SNB/SINP, etc.). Il sera animé par la Fédération des Conservatoires d'Espaces Naturels (Valérie Strubel, qui remplace Audrey Tapiero) de **2016 à 2025**.

Des **déclinaisons régionales** sont prévues comme pour le précédent PNA. Concernant notre région, le GCLR va commencer à travailler cette année avec la DREAL Occitanie et le CREN Midi-Pyrénées à l'élaboration d'une déclinaison du PNA en Occitanie.

## **Veille environnementale**

### Evaluation des incidences Natura 2000:

En 2017 : plus de 15 heures

→ Manifestations sportives

- Festa trail, trail du Lirou

- VTT : Sainte Croix de Quintillargues, Saint

Guilhem le Désert, Saint-Bauzille-de-Montmel

→ PLU, Projet agricole ou de carrière

En 2018 : plus de 10 heures

→ Hélicoptères



## **Bilan financier**

Les actions Natura 2000 sont financées à 100%

La subvention Natura 2000 est groupée pour l'animation du site « Hautes Garrigues du Montpelliérais » et « Pic Saint-Loup »

- Retard dans les paiements des fonds européens.  
L'animation 2016 n'a toujours pas été payée.
- La CCGPSL travaille sur fonds propres

## **Bilan financier : de janvier 2017 à mars 2018**

<b>Prestation</b>	<b>Montant</b>
Sensibilisation Oiseaux	570
Etude busard cendré	8 400
Etude Faucon pèlerin	3 850
Appui foncier	2 500
Suivi grotte de l'Hortus	2 500
Sensibilisation chauve souris	3 000
Etude Lamalou	35 580
<b>TOTAL</b>	<b>56 400</b>

## **Bilan financier : de janvier 2017 à mars 2018**

<b>Frais personnels</b>	<b>Montant</b>
Salaires (2/3 A. Tibaut et 1/10 T. Alignan)	40 278
Frais de déplacements	570
Frais de structure	6 041
<b>TOTAL</b>	<b>46 889</b>

**Montant total de la subvention demandée  
janvier 2017 à mars 2018 : 103 289 €**

**→ Montant aujourd'hui en discussion : 93 781 €**

## **Bilan financier : de janvier 2017 à mars 2018**

<b>Frais personnels</b>	<b>Montant</b>
Salaires (2/3 A. Tibaut et 1/10 T. Alignan)	40 278
Frais de déplacements	570
Frais de structure	6 041
<b>TOTAL</b>	<b>46 889</b>

**Montant total de la subvention demandée  
janvier 2017 à mars 2018 : 103 289 €**

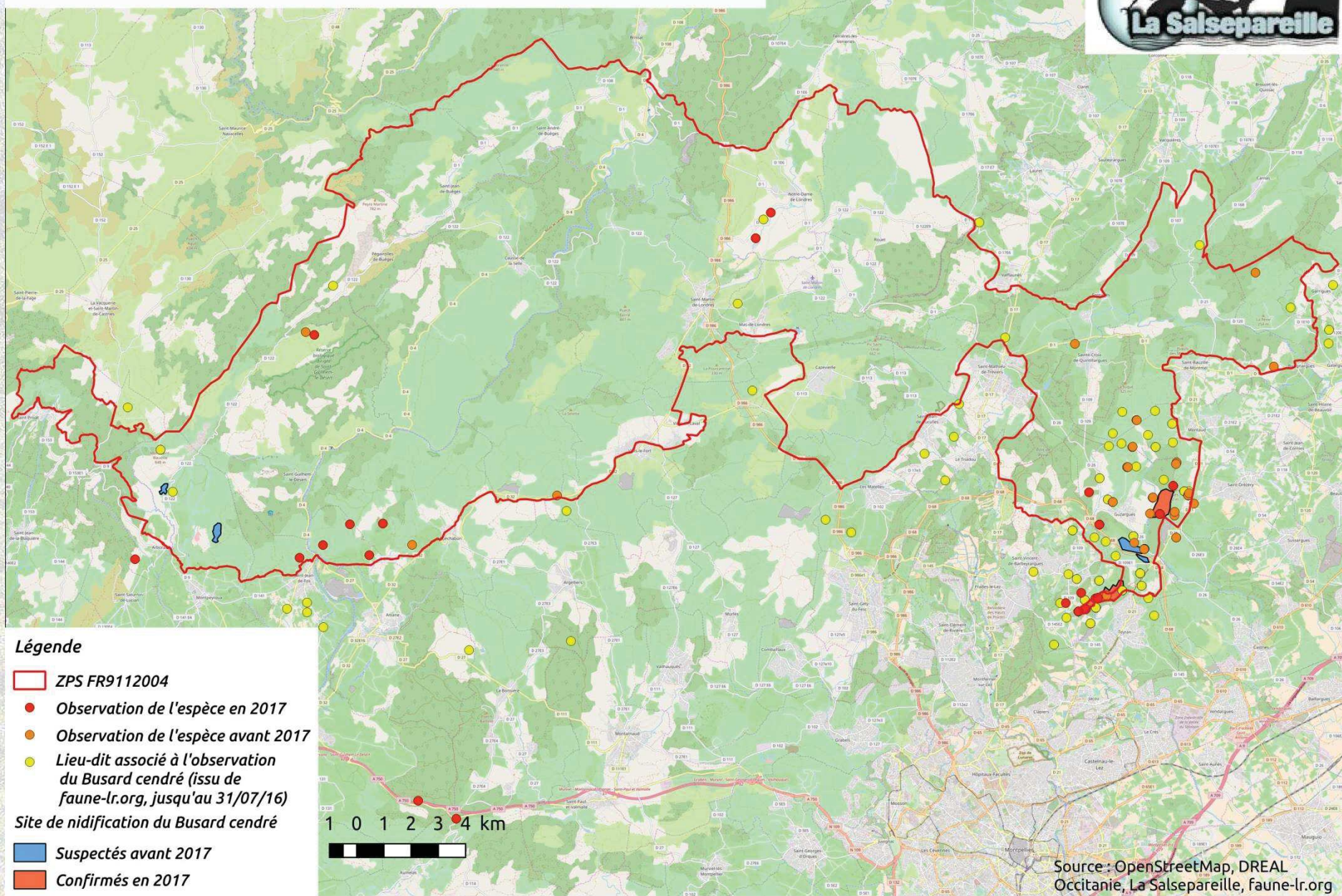
**→ Avez-vous des questions ?**

# **Etude complémentaire concernant le Busard cendré, printemps 2017**



# Présentation de l'Etude sur le Busard cendré

Carte 5 - Observations du Busard cendré *Circus pygargus* dans la ZPS FR9112004. Période retenue du 1er mars au 31 juillet.



## Présentation de l'Etude sur le Busard cendré



Sites de  
nidification



## Présentation de l'Etude sur le Busard cendré







## **En résumé**

- Période de prospection du 15 avril au 15 juin, estimation des succès reproducteurs jusqu'au 9 août.
- 44 demi-journées de terrain, pour partie en binôme, couvrant l'ensemble des secteurs favorables à la nidification.



## **En résumé**

- Deux secteurs de nidification identifiés, tous situés en milieu naturel, 3 couples, 1 échec lors de l'incubation, 5 jeunes à l'envol.
- Présence d'oiseaux non reproducteurs sur une grande part de la ZPS : espèce d'observation commune, mais couples nicheurs rares.
- Forte baisse vis-à-vis de l'estimation précédente (8 à 16 couples). Causes de diminution ? Situation régionale ?



**Des questions ?**

## ***Projet d'animation 2018***

**Projet d'animation élaboré en juillet de l'année n-1**

**Retour des services de l'Etat en février**

**Dossier doit être déposé avant juin**

- Projet en cours de définition**
- Soucis de date entre arrêté attributif de subvention et saisonnalité des études**
- Lance-t-on les études sans l'arrêté attributif ?**

## **Actions en cours ou envisagées**

- Animation avec scolaires : Saint Mathieu de Trévières et Teyran
- Action de sensibilisation auprès des services DFCI du département
- Sensibilisation Grand public aux rapaces via la mise en place de « café Natura 2000 »

## Proposition d'avril 2018 à mars 2019

<b>Frais personnels</b>	<b>Montant</b>
Salaires (2/3 A. Tibaut et 1/10 T. Alignan)	36 619
Frais de déplacements	550
<i>Stagiaire</i>	1 663
Frais de structure	6 041
<b>TOTAL</b>	<b>44 643</b>

## Proposition d'avril 2018 à mars 2019

Prestation	Priorité
DV Bonelli : Appui technique sur l'analyse	Red
<i>DV Bonelli : Analyse compétition royal</i>	Red
DV Royal : Analyse d'un éventuel nouveau couple	Red
Etude Circaète (Moitié du site)	Red
Etude Grand Duc (Moitié du site)	Red
Etude Rollier	Yellow
Sensibilisation oiseaux	Red

## Proposition d'avril 2018 à mars 2019

Prestation	Priorité
Etude suivi Hortus	
<i>Etude Poisson</i>	
<i>Sensibilisation Chiroptères</i>	
Réalisation et conception Exposition N2000	

**Montant total de la subvention avril 2018  
à mars 2019 : 93 781 €**



## Rappel du contrat Natura 2000 mis en œuvre par le GICF de Montlaur

### Projet de 2015 :

- Réunion avec les propriétaires

09/10/2015

- Réunion chasseurs/éleveurs

01/12/2015

- Réunion Services de l'Etat/élus communaux 16/12/2015



Vendredi 9 octobre 2015, 18h00

Document de travail

Réunion sur contrat Natura 2000 – Secteur Montaud / Saint-Bauzille-de-Montmel  
Mardi 1<sup>er</sup> décembre 2015, 18h30 – Saint-Mathieu-de-Trévières

Présents:  
Jérôme BEDOS, Société de chasse de Montaud  
Luc CATAPANO, éleveur sur Saint-Bauzille  
Gilles LOLLIO, Société de chasse de Montaud  
Lucie GILLOZ, Fédération régionale des chasseurs  
Jonathan LAUTON, éleveur sur Montaud  
Lionel PEYRIERE, Société de chasse de Saint-Bauzille-de-Montmel  
Aurélië TIBAUT, CCGPSL Natura 2000  
Olivier VIDAL, éleveur sur Saint-Bauzille-de-Montmel

Objectif de la réunion :  
Un des objectifs de développement durable du Docob du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » est le maintien des milieux ouverts et l'ouverture des zones fermées.  
Il a donc été proposé de mettre en place un contrat qui vise cet objectif sur un secteur prioritaire du site avec les chasseurs des communes de Saint-Bauzille-de-Montmel et de Montaud, ainsi que les trois éleveurs de la zone.  
Cette première réunion avait pour but de cibler des zones qui pourraient être proposées à un contrat Natura 2000 et d'échanger sur des problématiques à approfondir.



*Rappel du contrat Natura 2000 mis en œuvre par le GICF de Montlaur*

## **Enjeux : ouverture du milieu**



***Copil Natura 2000 : Hautes Garrigues du Montpelliérais : 14 mars 2018***

## **Cahiers des charges du contrat**

**L'objectif de gestion est de conduire un chantier de réouverture, suivi d'un entretien afin de :**

→ Restaurer et maintenir les milieux ouverts existants et reconquérir les milieux fermés

→ Augmenter les disponibilités en ressources alimentaires pour les oiseaux

→ Actions OUV01 et OUV02 du Docob

**Montant total des travaux : 66 027,08 €**

*Questions diverses*

***Avez-vous des questions ?***



# Site Natura 2000

## Hautes Garrigues du Montpelliérais



MERCI

